

# LES MÉMOS

Développement durable | Janv. 2023

## REP BÂTIMENT : IMPACT SUR VOTRE ACTIVITÉ



LES ENTREPRISES DE TP utilisant des matériaux

80%

20%

EN OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL & DE TRAVAUX PUBLICS



**Transmission** aux fournisseurs de matériaux à double usage, d'une **attestation sur l'honneur** de non réalisation de chantier en parcelle bâtie  
Exemple : [attestation Écominéro](#)

### BON À SAVOIR

Le bâtiment est défini comme « un bien immeuble couvert et destiné à accueillir une occupation, une activité ou tout autre usage humain ». [Article L111-1 du code de la construction](#)



Les terres excavées ne sont pas concernées par ce dispositif

EN PARCELLE BÂTIE  
Chantier de "bâtiment" et d'aménagements liés à son usage



**Augmentation des coûts d'achat des matériaux** due à l'application d'une éco-contribution dont les montants sont fixés par les éco-organismes [Ecominéro](#) ou [Valobat](#), en charge des "produits minéraux"



**Diminution progressive des coûts de gestion des déchets** associée à une reprise sans frais des déchets sous réserve d'être triés conformément au [tri 7 flux](#) (Déchets inertes en mélange = un flux)



**Soutien au transport progressif** pour des chantiers de plus de 50 m<sup>3</sup>

+ d'infos

ACTEURS  
POUR LA PLANÈTE  
LES TRAVAUX PUBLICS

